COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Pipeline 9b d'Enbridge : le COBAMIL réclame une évaluation environnementale.

ROSEMÈRE, 24 février 2013 – Le conseil d'administration du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) réclame au gouvernement québécois une évaluation environnementale objective et exhaustive portant sur le projet d'inversion du flux du pipeline 9b d'Enbridge. L'organisme s'inquiète des répercussions de fuites potentielles de pétrole dans les plans d'eau de la couronne nord de Montréal, notamment dans la rivière des Outaouais et la rivière des Mille Îles, toutes deux essentielles à l'approvisionnement en eau potable pour plus d'un demi-million de personnes.

Le projet d'inversion du flux du pipeline 9b d'Enbridge suscite diverses inquiétudes sur la couronne nord de Montréal, territoire qu'il traverse depuis Saint-André-d'Argenteuil jusqu'à Terrebonne. D'éventuelles fuites, en plus de contaminer les sols et les ressources en eaux, menaceraient la sécurité de l'approvisionnement en eau de près d'un demi-million de personnes. En effet, l'oléoduc traverse la rivière des Outaouais ainsi que la rivière des Mille Îles, essentielles à l'approvisionnement en eau de la majorité de la population de la rive nord de Montréal. Il importe de plus de mentionner que les bassins versants de la couronne nord abritent des écosystèmes rares et fragiles. Un bris du pipeline pourrait donc avoir des conséquences graves, tant pour la santé des gens que pour le développement économique de la région.

Le conseil d'administration du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) a donc unanimement résolu lors de sa dernière séance, de réclamer au gouvernement du Québec une évaluation environnementale menée par le BAPE ou toute autre instance québécoise indépendante. L'absence d'étude objective permettant d'évaluer les risques environnementaux de ce projet d'inversion ont amené les administrateurs à prendre cette résolution. « Lorsque l'on parle de santé, d'eau potable et d'écosystèmes rares, le principe de précaution prend tout son sens. Une analyse exhaustive, objective et rigoureuse est essentielle dans le présent dossier, afin que la bonne décision soit prise » mentionne la présidente du COBAMIL, Mme Denise Cloutier.

Rappelons que le COBAMIL est un organisme de bienfaisance mandaté par le Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEP) pour mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau en collaboration avec la population et les intervenants du milieu.

-30-

Source : Elsa Dufresne-Arbique
Conseil des bassins versants des Mille-Îles
400 chemin de la Grande-Côte, # 102
Rosemère, J7A 1K7
450-818-8565